
RÉSUMÉ

1. Le Canada s'est bien remis de la crise financière et la croissance du PIB a atteint 2,4% par an pendant la période à l'examen, entre 2011 et 2014. Le taux de croissance a été de 3% en 2011, avant de ralentir, à 2% et moins, en 2012-2014, principalement en raison d'un fléchissement de la croissance des exportations et de l'investissement. Même si la croissance pendant la période n'a pas été comparable aux niveaux antérieurs à la crise et est toujours en deçà de son taux potentiel, l'économie canadienne a globalement fait preuve de résilience face aux chocs extérieurs. La croissance de l'emploi a été moins rapide que la progression du PIB et le taux de chômage reste plus élevé qu'avant la crise, à environ 6,9%. Cela atteste aussi d'une amélioration de la productivité du travail qui, par le passé, était à la traîne. Riche en ressources naturelles, l'économie canadienne est cependant diversifiée, les services et le secteur manufacturier jouant aussi un rôle important. Les secteurs de l'extraction minière et de l'énergie sont ceux qui ont diminué le plus au cours de la période d'après la crise, mais ils se sont progressivement redressés et ont enregistré une forte hausse, en particulier depuis 2013.
2. Depuis 2009, le Canada met en œuvre des Plans d'action économique, qui recensent les mesures politiques à prendre pour compenser d'éventuelles insuffisances, et ont pour but de contribuer à stimuler l'économie et la création d'emplois et de promouvoir la prospérité. Le Plan d'action économique de 2014 avait les objectifs suivants: équilibrer le budget, soutenir l'emploi et la croissance, mettre en valeur les ressources de manière responsable et appuyer les familles et les collectivités.
3. Grâce à une politique budgétaire prudente, le Canada avait enregistré des excédents opérationnels fédéraux jusqu'à la crise financière mondiale. Pendant la crise, il a mis en œuvre un plan de relance temporaire pour favoriser la croissance. Quand ces mesures n'ont plus été nécessaires, des efforts ont été faits pour rééquilibrer le budget et éliminer le déficit à l'horizon 2015/16. Les points principaux de cette stratégie de rééquilibrage sont les suivants: surveiller les dépenses de programmes, introduire des mesures visant à améliorer l'équité des régimes fiscaux et créer des conditions propices pour la croissance économique. Le résultat opérationnel brut affichait en 2013 un déficit moins important, équivalant à environ 0,2% du PIB.
4. Le Canada enregistre traditionnellement un excédent du compte courant de la balance des paiements. Toutefois, depuis la crise financière, l'excédent s'est transformé en un déficit, qui s'est maintenu à environ 3% du PIB au cours de la période à l'examen. La contribution des exportations nettes de biens et de services à la croissance a été négative en 2011 et 2012, car les importations ont progressé plus rapidement que les exportations. Cependant, cette tendance s'est inversée en 2013 et 2014 quand la croissance des importations a faibli, d'où une réduction du déficit en 2014.
5. Durant la période considérée, les résultats commerciaux du Canada ont été caractérisés par une augmentation régulière des importations et des exportations de marchandises et de services; grâce à une hausse notable des exportations de marchandises en 2014, le solde de la balance du commerce des marchandises est redevenu positif, alors qu'il était négatif les deux années précédentes. Pour le Canada, le commerce des marchandises représente environ cinq fois le commerce des services, qu'il s'agisse des importations ou des exportations. Le pays a certains points faibles en ce qui concerne le commerce car il est fortement tributaire des États-Unis, son principal débouché, et offre une gamme assez étroite de produits d'exportation, principalement dans les secteurs de l'énergie et des produits minéraux, du transport et des véhicules. En dépit de tentatives de diversification des exportations vers d'autres marchés que celui des États-Unis, la part des exportations vers cette destination a augmenté au cours de la période, passant de 74% à 77% des exportations totales de marchandises; la part des États-Unis dans les importations totales a aussi augmenté, passant de 50% à 54%.
6. Le Canada s'est longtemps appuyé sur ses ressources naturelles et ses richesses minières. Les secteurs des industries extractives et de l'énergie sont importants pour l'économie du pays non seulement en termes de PIB et d'emploi, mais aussi parce qu'ils contribuent fortement aux exportations et ont un impact positif sur la balance des paiements. Au cours de la période à l'examen, le secteur des ressources naturelles a eu d'importantes répercussions sur le commerce et l'économie, principalement du fait des variations des prix de l'énergie. Globalement, la production et l'exportation de produits énergétiques ont régulièrement augmenté durant la période, ce qui a compensé partiellement la baisse des prix, mais le volume des exportations de gaz naturel a diminué légèrement en raison de la situation du marché des États-Unis, seul pays

destinataire. Afin de diversifier les exportations de gaz, le Canada a fait plusieurs propositions, qui sont en cours d'examen réglementaire, en vue de développer les exportations de GNL. Les évolutions à signaler dans le secteur pendant cette période sont notamment une collaboration intergouvernementale accrue, l'amélioration du processus de consultation avec les peuples autochtones et l'adoption d'une nouvelle législation sur la transparence et les prescriptions en matière de présentation de rapports.

7. S'appuyant sur le succès de la Stratégie commerciale mondiale de 2007, le Canada a lancé en 2013 son Plan d'action sur les marchés mondiaux, un plan stratégique visant à établir des marchés prioritaires et à soutenir les entreprises et les investisseurs canadiens dans la poursuite de leurs objectifs commerciaux. En particulier, le Plan d'action établit des priorités et des objectifs pour des initiatives commerciales et des activités de promotion du commerce et contient une stratégie axée sur le commerce et l'investissement. Il recense en outre 22 secteurs prioritaires dans lesquels le pays a un fort avantage concurrentiel et prévoit d'élaborer des stratégies pour favoriser leur expansion.

8. Le Canada a axé sa politique commerciale sur l'expansion des débouchés pour ses entreprises principalement par la négociation d'accords de libre-échange réciproques, y compris en donnant la priorité aux ALE qui ont des répercussions économiques majeures et en modernisant les ALE existants. Durant la période considérée, cinq nouveaux ALE sont entrés en vigueur, avec la République de Corée, la Colombie, le Honduras, la Jordanie et le Panama. Un autre accord, avec l'UE, a été conclu au milieu de l'année 2014 mais n'est pas encore entré en vigueur. La plupart des échanges du Canada s'effectuent dans le cadre d'un schéma de préférences: environ 61% des importations annuelles du pays bénéficient d'un traitement préférentiel au titre d'un accord de libre-échange. Les partenaires dans le cadre de l'ALENA représentent la grande majorité des importations dans le cadre d'ALE, les dix autres accords représentant ensemble moins de 2% de ces importations.

9. Le cadre de réglementation de l'investissement étranger direct est resté globalement inchangé durant la période considérée et la Loi de 1985 sur Investissement Canada est toujours le principal texte législatif applicable. La Loi exige que les investissements étrangers soient notifiés ou examinés en vue de déterminer s'ils sont susceptibles d'avoir des retombées positives pour le Canada ou s'ils risquent de porter atteinte à la sécurité nationale. Les modifications apportées pendant la période considérée concernaient principalement les dispositions relatives aux sociétés d'État, avec en particulier une définition de ces sociétés et des lignes directrices sur la façon dont elles sont évaluées en vertu de la Loi. Certaines restrictions à l'investissement sont maintenues dans certains secteurs, y compris la pêche, le secteur minier, les sables bitumineux, le transport aérien, l'édition, la radiodiffusion, la distribution cinématographique et les télécommunications. Pendant la période à l'examen, certaines de ces restrictions ont été assouplies. Par exemple, les modifications apportées à la Loi sur les télécommunications ont partiellement libéralisé les restrictions à l'investissement étranger pour les sociétés de télécommunication dont la part de marché est de 10% ou moins. Dans le cadre du Plan d'action sur les marchés mondiaux, le Canada a mis l'accent sur la conclusion d'autres accords de promotion et de protection de l'investissement étranger, dans les cas où il existe un potentiel de croissance économique et un intérêt pour les investisseurs canadiens. En dépit des efforts déployés pour améliorer le cadre de réglementation afin d'encourager davantage d'investissement direct, les flux entrants d'IED ont augmenté mais sont restés modestes, les flux sortants ayant augmenté plus rapidement pendant la période à l'examen.

10. En ce qui concerne les procédures douanières, ni la législation ni le système existant pour le dédouanement des marchandises n'ont subi de modification notable depuis 2011, sauf en ce qui a trait à certaines dispositions sur la saisie de marchandises et le développement du programme d'Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC). Le Canada a toutefois pris des mesures pour faciliter davantage les échanges dans le cadre du programme Privilège de la mainlevée avant le paiement, pour une mise en libre circulation plus rapide des marchandises, ainsi que d'autres programmes qui permettent aux importateurs remplissant les conditions requises de bénéficier de procédures plus efficaces à la frontière, comme les programmes Partenaires en protection (PEP), Autocotisation des douanes (PAD) et Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES).

11. Le régime tarifaire canadien applicable aux importations est resté pratiquement inchangé depuis le dernier examen, puisque la moyenne des tarifs appliqués aux produits agricoles est

demeurée à 22,5% pendant la période, tandis que la moyenne des droits pour les produits non agricoles diminuait légèrement, passant de 2,5% à 2,4%. Plus des deux tiers des lignes tarifaires du Canada font l'objet de droits nuls; l'application de taux non nuls est concentrée sur quelques secteurs, y compris l'agriculture, en particulier les produits laitiers, ainsi que les vêtements et les chaussures. Au cours de la période considérée, le Canada a mené un processus de simplification des droits de douane, harmonisant un grand nombre de droits en les ramenant à trois catégories, avec notamment l'élimination des droits de nuisance de moins de 5%. En outre, un certain nombre d'initiatives de libéralisation autonomes ont été entreprises dans certains secteurs tels que les machines et équipements, les vêtements pour bébé, les articles de sport et les unités de forage en mer.

12. Le Canada a continué de recourir à des mesures antidumping et compensatoires de façon croissante pendant la période à l'examen: 43 enquêtes antidumping ont été ouvertes, avec un pic de 17 enquêtes en 2013, et 21 enquêtes en matière de droits compensateurs ont été ouvertes, avec un pic de 12 en 2014. La plupart des enquêtes concernaient des pays asiatiques. Il n'y a pas eu pendant la période considérée de modifications majeures de la législation canadienne concernant les enquêtes en matière de droits antidumping ou de mesures contingentes. Le Canada dispose d'une législation en matière de sauvegardes, mais il n'y a pas eu de modification du cadre juridique en la matière, ni d'enquête ouverte pendant la période à l'examen.

13. Plusieurs changements importants sont intervenus dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires, y compris des modifications de la *Loi sur les aliments et drogues* et l'adoption de la nouvelle *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Les modifications apportées à la Loi sur les aliments et drogues permettent d'autoriser l'usage de substances spécifiques (comme les additifs alimentaires) dans les produits alimentaires et, dans certaines conditions, la revendication de propriétés nutritionnelles ou favorables à la santé; elles étendent aussi la faculté d'incorporer par renvoi des normes, méthodes, lignes directrices ou tout autre document, de nature technique ou non, dans les autorisations de mise sur le marché ou directement dans le règlement sur les aliments et drogues. La *Loi de 2012 sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC) vise à renforcer les règles de sécurité sanitaire dans le domaine alimentaire, à améliorer la cohérence et l'efficacité des inspections et à renforcer les sanctions en cas de non-respect. Elle codifie et remplace la législation existante sur les produits alimentaires, à l'exception de la Loi sur les aliments et drogues; elle entrera pleinement en vigueur après publication d'un règlement d'application.

14. Les marchés publics canadiens sont passés au niveau fédéral et au niveau provincial, la part des provinces étant légèrement plus importante, à environ 20 milliards de dollars canadiens par an, contre 15 milliards de dollars canadiens par an pour le gouvernement fédéral. Quelques modifications ont été apportées pendant la période considérée s'agissant des marchés publics fédéraux, y compris la fixation de nouvelles limites de passation de marchés pour certains organismes fédéraux, l'établissement de nouvelles mesures en matière de rapports, et la mise à jour des seuils au titre des différents ALE. En avril 2014, l'AMP révisé est entré en vigueur pour le Canada. Au niveau fédéral, aucun changement majeur n'a été apporté à la Liste d'engagements du pays, mais des changements importants sont intervenus à l'échelon infrafédéral, car l'ensemble des provinces et territoires et dix sociétés d'État fédérales sont maintenant inclus.

15. Le Canada possède un régime de propriété intellectuelle bien développé. Pendant la période à l'examen, un certain nombre de changements sont intervenus dans son activité législative au niveau national comme dans sa politique commerciale internationale. Depuis 2011, le Canada a ratifié deux grands traités internationaux en matière de propriété intellectuelle et a amorcé le processus d'adhésion à cinq autres traités; de plus, il a adopté ou instauré un certain nombre de modifications législatives touchant son régime de propriété intellectuelle, en particulier la Loi de 2012 sur la modernisation du droit d'auteur. En outre, plusieurs affaires relatives au droit d'auteur ont été portées devant les tribunaux, et la Cour suprême du Canada a rendu un certain nombre d'arrêts en la matière. L'utilisation du régime canadien de propriété intellectuelle par les nationaux et les étrangers est demeurée stable pour l'essentiel durant la période considérée.

16. L'économie canadienne est globalement ouverte, mais un soutien est accordé sous forme de subventions et d'incitations aux niveaux fédéral, provincial et local. On recense quelque 755 programmes de soutien qui apportent une assistance aux entreprises sous la forme de subventions, de garanties de prêts, de remboursements et de crédits d'impôt, et de subventions salariales. Des programmes de financement spéciaux sont proposés par la Banque de

développement du Canada et par Industrie Canada pour certains secteurs, y compris l'aérospatiale et la défense et les petites entreprises. Le pays a notifié 58 programmes de subventions dans sa notification la plus récente à l'OMC. Les pouvoirs publics interviennent aussi dans le cadre de "sociétés d'État", qui sont détenues par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux; les activités de ces entités sont importantes, les sociétés d'État fédérales représentant environ 0,7% du PIB et les sociétés d'État provinciales 2,7% du PIB. Le Canada compte en outre 3 entreprises commerciales d'État fédérales et 13 provinciales.

17. Le Canada applique des droits à l'exportation de bois d'œuvre résineux et des produits du tabac non estampillés de fabrication nationale, ainsi que des contrôles à l'exportation ou des licences visant une liste spécifique de produits contrôlés, essentiellement militaires et stratégiques. De plus, certains produits exportés vers certains marchés peuvent être soumis à des restrictions ou à des licences – par exemple des produits forestiers non transformés – pour favoriser l'industrie de transformation au Canada.

18. Le secteur agricole et agroalimentaire reste un secteur clé de l'économie, et représentait 6,2% du PIB en 2012. La production agricole conséquente du Canada dépasse la demande intérieure; c'est pourquoi le commerce extérieur est d'une importance capitale pour ce secteur et le Canada compte parmi les grands acteurs du commerce international de produits agricoles, en particulier les cultures de plein champ comme le blé, l'orge et les graines oléagineuses. Le Canada continue d'utiliser des contingents tarifaires pour 22 groupes de produits, principalement dans les sous-secteurs des produits laitiers, des céréales et de la viande. L'utilisation et l'administration des contingents tarifaires ont été relativement constantes pendant la période considérée. La politique intérieure et les programmes menés se fondent actuellement sur l'*Accord-cadre Cultivons l'avenir 2* qui couvre la période 2013-2018 et prévoit des investissements de 3 milliards de dollars canadiens par les gouvernements aux niveaux fédéral, provincial et territorial, l'accent étant mis sur l'innovation, la compétitivité et l'évolution du marché. Les engagements de réduction des subventions à l'exportation pris par le Canada dans le cadre de l'OMC s'appliquent à onze groupes de produits et, pour la campagne de commercialisation comprise entre août 2011 et juillet 2012, ces subventions ont diminué de 2,3% et se sont chiffrées à 88,3 millions de dollars canadiens, soit environ 0,14% des exportations de produits agricoles.

19. Le secteur financier reste solide et on considère qu'il a aidé le Canada à surmonter rapidement la crise économique mondiale. Le secteur bancaire reste assez concentré dans la mesure où les six plus grandes banques représentent 90% environ de l'actif total des établissements de dépôts canadiens de droit fédéral. Les fournisseurs de services financiers étrangers doivent établir une présence commerciale au Canada pour pouvoir y exercer des activités. Les *lignes directrices sur les normes de fonds propres* ont été révisées en 2012 en vue de l'application du cadre Bâle III, et dès le début de 2014 le pays avait entièrement appliqué les règles en matière de fonds propres suivant la procédure accélérée et avait mis en œuvre le ratio de levier, avec plusieurs années d'avance sur les calendriers internationaux. Par ailleurs, les banques canadiennes restent au-dessus des objectifs fixés pour les ratios de fonds propres à des fins de surveillance.

20. Les services en général demeurent l'épine dorsale de l'économie canadienne; ils ont représentés 70% du PIB pendant la période 2011-2014. L'industrie touristique est un important secteur de services qui représente 2% environ du PIB et 1,4% de l'investissement total au Canada; c'est aussi une source importante d'emplois, surtout pour les petites et moyennes entreprises. Les recettes générées par les visiteurs étrangers se sont montées à 16,4 milliards de dollars canadiens en 2013, faisant du tourisme le premier secteur de services canadien à l'exportation. En 2011, le Canada a défini une Stratégie fédérale en matière de tourisme visant à doter le secteur d'une approche gouvernementale globale pour assurer sa croissance et sa compétitivité à long terme. Les services environnementaux constituent également un secteur important; en 2012, les ventes de ces services s'élevaient à 2,3 milliards de dollars canadiens, la majorité de ce montant provenant de services de conseils en matière d'environnement. Le Canada reconnaît l'importance du secteur des technologies environnementales et durables, qui est un secteur prioritaire du Plan d'action sur les marchés mondiaux, et il entend poursuivre la libéralisation dans ce domaine dans le cadre des négociations sur les biens environnementaux.